



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés et personnes âgées

Question écrite n° 44751

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la création de services de placement familial par des institutions. En effet, l'article 5 de la loi n° 89-475 du 10 juillet 1989 portant sur l'accueil par des particuliers, à leur domicile et à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes prévoit un décret d'application. Or ce décret n'a à ce jour pas été pris. Ce mode d'accueil pourrait être une solution pour les personnes handicapées mentales, mais dans des conditions particulières d'accompagnement et de suivi. Elle lui demande en conséquence les actions qu'elle compte mener pour résoudre ce problème.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44751

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2311

Question retirée le : 30 avril 2001 (Fin de mandat)